

**Discours du Président du Sénat, M. Fred DE GRAAF, à l'occasion de la réunion de l'Association des Sénats d'Europe (AES) à Paris le 16 mars 2012.**

Chers collègues,

C'est un réel plaisir de vous rencontrer tous ici. C'est la première fois que je participe à cette conférence en tant que Président de la Première Chambre des États généraux des Pays-Bas. L'année dernière, des changements sont intervenus dans la présidence d'un grand nombre de sénats européens. Je me réjouis de pouvoir poursuivre avec vous la coopération au sein de notre remarquable Association. Je tiens à remercier le Président du Sénat français, M. Jean-Pierre BEL, de l'excellente organisation et de la qualité de l'accueil.

Il paraît tout à fait opportun d'échanger nos points de vue sur le sujet particulièrement brûlant de cette conférence : la crise économique et financière internationale et le rôle des parlements dans la lutte contre cette crise. Qu'il s'agit ici d'un sujet de la plus haute importance ne fait aucun doute. Un regard sur les traces profondes que la crise a laissées dans le paysage européen en dit long. Sous l'effet de la survenance successive d'une crise des subprimes, d'une crise bancaire et d'une crise de la dette, le chômage – en particulier celui des jeunes – augmente, les banques sont soumises à de fortes pressions, le marché de l'immobilier bat de l'aile et des huissiers frappent tous les jours à la porte d'États membres.

Tous ces graves problèmes économiques demandent une réponse adéquate de la part des dirigeants de l'Union européenne. Comme la plupart des autres pays, les Pays-Bas ont signé en très peu de temps deux nouveaux traités importants. Celui établissant le Mécanisme européen de stabilité » et celui sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire.

Au vu de l'ampleur des montants et de la rigueur des règles qui les accompagnent, le rôle des parlements doit être envisagé avec le plus grand sérieux.

L'occasion m'est donnée ici d'évoquer ce que, selon moi, les parlements peuvent faire : contribuer à la stabilité de la zone euro en surveillant la bonne gouvernance au sein des États membres et en obtenant le soutien d'une large base sociale.

Mais la première question à se poser est : que voulons-nous éviter ? Quand il s'agit du rôle des parlements, je pense que nombre d'entre nous pensons qu'il consiste essentiellement à éviter la réduction du droit budgétaire parlementaire *national*. Nous avons pu avoir le sentiment que ce droit a été, dans un certain sens, ébranlé par les crises nationales de la dette et la crise bancaire qui y était liée. Actuellement, nous éprouvons ce même sentiment face aux solutions à la crise de la dette. L'impression de perdre le contrôle découle de la rapidité des processus décisionnels, liés à la prise de mesures d'urgence, à l'obligation de secret par peur des spéculations sur les marchés financiers et, peut-être, à un retour d'informations parfois perfectible depuis Bruxelles. Tous ces aspects touchent à l'essence même du droit budgétaire : autoriser au préalable les dépenses publiques.

La question suivante est de savoir ce que nous pouvons faire pour l'éviter. L'article 13 du nouveau traité en matière de gouvernance économique nous invite à une réflexion approfondie sur l'organisation du contrôle parlementaire de la zone euro. L'article encourage l'organisation d'une conférence du Parlement européen et des parlements nationaux des parties signataires du traité. Le but de cette conférence serait de discuter de la politique budgétaire et d'autres politiques du nouveau traité.

Diverses suggestions ont été émises ces derniers mois et de nombreuses questions ont été soulevées. Comment réaliser

concrètement l'équilibre entre le contrôle du parlement européen et celui des chambres démocratiques nationales ? Voulons-nous d'un dialogue effectif en ce sens entre la Commission européenne et les parlements nationaux ? La COSAC offre-t-elle peut-être un forum adéquat à ce contrôle ? Quelle est l'expérience en la matière du groupe de travail parlementaire franco-allemand ? Tous ces aspects donneront lieu aujourd'hui, je l'espère, à des échanges d'idées et d'expériences.

Les idées concernant l'application de l'« article 13 » au parlement néerlandais ne sont pas encore concrètes. Personnellement, j'entends consulter les commissions des finances et les organisations de coopération européenne sur ce sujet important. J'espère que nous parviendrons aujourd'hui à un échange d'expériences, de sorte que nous puissions formuler des points de vue plus définitifs lorsque nous nous réunirons à nouveau pour la Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne en avril.

Mais la question de savoir quel forum nous devons utiliser n'est pas la seule qui doit retenir notre attention. Nous devons également mener une réflexion sur la façon dont nous pouvons renforcer la situation de nos parlements en matière d'information. Un des instruments dont nous avons besoin à cet effet est une justification adéquate et transparente des dépenses. Soumis à de fortes pressions, les parlements nationaux ont donné leur feu vert à un soutien massif du Mécanisme européen de stabilité. Les citoyens se montrant très critiques vis-à-vis de ce soutien, nous devons, en tant que parlements, exercer un contrôle adéquat de la légalité, de l'efficacité et de la gestion des risques des dépenses de ce fonds de secours.

Il importe que nous puissions disposer de rapports – *de rapports publics* – du Comité des commissaires aux comptes. Nos parlements peuvent en outre jouer un rôle constructif dans la concrétisation des « statuts » que les

ministres des finances vont définir en vertu de l'article 30. Une occasion à ne pas laisser passer. Là où nous étions soumis à de fortes pressions pour donner notre accord – je pense au fonds de secours provisoire –, l'implémentation sous l'œil vigilant du Comité des commissaires aux comptes doit être organisée de façon adéquate et effective.

Si l'euro, mais également la bonne gouvernance, nous tiennent à cœur, nous devons en effet, en tant que parlements, tendre à un niveau de contrôle parlementaire satisfaisant en matière de gouvernance économique au sein de l'UE et de la zone euro. Si tel est le souhait et dans toute la mesure du possible, nous pourrions harmoniser ce contrôle parlementaire. Mais la question de savoir *comment* reste posée, d'autant plus que nous ne pouvons avoir l'illusion de pouvoir tout coordonner. La coordination, au sens tant pratique que stratégique, représente un enjeu majeur, qui requiert de la flexibilité. De la flexibilité dans la façon de penser et d'agir. Ceci dit, le mot « flexibilité » peut paraître vague et chaque médicament a ses effets secondaires. Décidément, l'Europe invite en permanence à une réflexion.

Outre le contrôle de la bonne gouvernance, nos parlements jouent un rôle important dans l'appui d'une base sociale large et dans la confiance des citoyens dans les institutions nationales et européennes. Face aux mesures radicales des plans d'austérité et à la discipline budgétaire, les citoyens doivent plus que jamais se sentir représentés par leur parlement. Ils ne doivent pas avoir l'impression de ne pouvoir exprimer leurs griefs que dans la rue, par des protestations et des grèves. Un contrôle parlementaire correctement organisé et efficace de l'administration de la zone euro peut y contribuer, surtout s'il apparaît clairement que la compétence budgétaire des parlements nationaux est intégralement respectée.

En tant que parlements nationaux et sénats, nous traversons actuellement une phase importante de l'évolution de notre continent européen. Ensemble, nous pouvons aider à mettre l'Union européenne à l'abri des crises, et à garantir ainsi à nos citoyens un avenir fait de paix, de prospérité et de bien-être.